

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 18 NOVEMBRE 2025**

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2025_014	Débat d'Orientation Budgétaire 2026	Le conseil A DÉBATTU
DEL2025_015	Demande d'aide financière pour le règlement d'une facture de charges de copropriété	REFUSÉE Vote : 10 Pour 1 Abstention

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY



La secrétaire,
Françoise CAILLAT



The image shows a blue ink signature of Françoise CAILLAT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES, Vice-Présidente,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 14 novembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS(ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LUCAS, Sylviane NINET, Kézibane OZTURK, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Michèle REFFET et Monsieur Christophe PERY, Président,

DEL2025_014 :

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Vu la Loi n° 2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape importante de la procédure budgétaire : il doit permettre d'informer les membres du Conseil d'Administration sur la situation économique et financière du CCAS afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif ;

Considérant la jurisprudence qui expose que la tenue du DOB constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence de rendre illégale la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat ;

Considérant que ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, ce dernier étant voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne pouvant intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget ;

Considérant que le DOB n'a pas de caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération actant d'un débat ;

Considérant que le DOB permet :

- D'exposer l'évolution prévisible des recettes et dépenses,
- De restituer le budget à venir et de définir une stratégie financière cohérente ;

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires (**Annexe**) ;

Le Conseil d'Administration,

A DÉBATTU des orientations budgétaires pour 2026.

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY



La secrétaire,
Françoise CAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Caillat".

Mise en ligne le : 24/11/2025



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 21 novembre 2025

Publié le
Le Président du Conseil d'Administration
Christophe PERY

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	PREVISIONS 2026	ORIENTATIONS 2026	
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	89 494,00	91 100,00		
	60623	Autres fournitures (repas à domicile)	73 200,00	73 945,00	Pour 2025, prévisionnel de ≈ 110 240 repas livrés en 2025, soit une augmentation de 2,0 "€" par rapport à 2024. A noter une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires depuis le changement de fournisseurs (évaluation à confirmer sur le moyen terme). Potentialité de nouveaux usagers : 49 personnes supplémentaires de 75 ans en 2026 (selon liste électorale). Prix du fournisseur du repas par le nouveau prestataire : 6,33 € TTC, sans portage et 6,70 € TTC, avec portage. Prévisions pour 2026 : 11 000 repas fournis par le prestataire.	
	60628	Achats non stockés - Autres fournitures	200,00	200,00	50 brumisateurs (150 ml) dans le cadre du plan canicule pour bénéficiaires du portage des repas à domicile et/ou personnes fragiles en faisant la demande	
	6182	Documentation	490,00	530,00	Abonnement Dauphiné Libéré pour l'IPAD "Clas Casar" de Maignier	
	6231	Annonces et insertions	864,00		Pas de consultation prévue en 2026	
011	6234	Manifestations	14 300,00	15 000,00	Colis de Noël : en 2026, 49 personnes supplémentaires de plus de 75 ans inscrites sur les listes d'electeurs - Prévisionnel : 520 colis (y compris pour les personnes en IJIPAD). En 2025, colis composés par l'Union Commerciale de Bonneville et confectionnés par l'ISAT du Faucigny (≈ 26 €/colis) à l'exception des colis IJIPAD composés et confectionnés par le CCAS. Autres actions potentiellement réalisables : "chocolats de Pâques" et "gâteaux des Rois" pour 1.e Temps de Vivre, animation dans le cadre de la Semaine Bleue (en 2025, après-midi "jeux" suivi d'un goûter en collaboration avec l'Anlier des Paroisses)	
	6238	Divers et publicité	200,00	200,00	Dépliants "Semaine bleue" conduite par la CCAG et en lien avec les communs participants.	
	627	Frais bancaires et assimilés		1 000,00	Frais bancaires liés au paiement des repas par carte bleue (dispositif Payflex)	
	6281	Concours divers	240,00	225,00	Adhésion à l'UNCCAS	
		AUTRES CHARGES DE GESTION	9 500,00	9 500,00		
65	65138	Autres secours (bons alimentaires, aides financières...)	3 000,00	3 000,00	Aides versées en complément des aides du Département. En 2025, délivrance de 5 bons alimentaires et 1 aide financière délivrés en 2025 - Maintien de l'enveloppe budgétaire 2025	
	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations)	6 500,00	6 500,00	Maintien de l'enveloppe budgétaire 2025	
		TOTAL DEPENSES	98 994,00	100 600,00		
RECETTES						
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	PREVISIONS 2026	OBSERVATIONS	
		PRODUITS DES SERVICES	74 423,10	80 600,00		
70	70311	Concession cinématographique	3 600,00	3 000,00	En 2026, 20 renouvellements potentiels	
	70688	Relevance (repas à domicile)	70 823,10	77 600,00	Tarif facturé aux usagers à compter du 17 novembre 2025 : 7 € (6,70 € pour le repas et 0,30 € pour la participation aux frais de portage)	
		Autres produits de gestion courantes	20 000,00	20 000,00		
75	757363	Subvention de fonctionnement du CCAS	20 000,00	20 000,00	Déficit prévisionnel de 3 000 € pour l'exercice 2025 lié à la prise en charge du surcoût des repas pendant la période test et la perte des recettes concernant les concessions avec caveat aménagé. Ce déficit sera absorbé par l'excédent reporté de 4 570,90 €. Reconduction du montant de la subvention de la commune	
		Excédent reporté	4 570,90			
		TOTAL RECETTES	98 994,00	100 600,00		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	PREVISIONS 2026	OBSERVATIONS	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 770,08	0,00		
		TOTAL DES DEPENSES	1 770,08	0,00		
RECETTES						
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2025	Prévisions 2026	OBSERVATIONS	
001	001	Excédent reporté				
16	1641	Impôt				
040	28183	Amortissement Mat. Bureau et Informatique				
		TOTAL RECETTES	1 770,08	0,00		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES, Vice-Présidente,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 14 novembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAILLAT

PRÉSENTS(ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LUCAS, Sylviane NINET, Kézibane OZTURK, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Michèle REFFET et Monsieur Christophe PERY, Président,

DEL2025_015 :

Demande d'aide financière pour le règlement d'une facture de charges de copropriété

Considérant la demande d'aide reçue d'une assistante socio-éducative du Pôle Médico-Social de Scionzier concernant le règlement d'une facture de charges de copropriété d'Orpi Môle Immobilier de Viuz en Sallaz (appel de fonds 25/26 + avances) d'une administrée de Marignier d'un montant de 1 820,83 € ;

Considérant les efforts consentis par l'intéressée pour le règlement de cette facture à hauteur de 1 000 € ;

Considérant les démarches engagées par l'intéressée pour l'obtention d'un droit à l'Allocation de Soutien Familial ;

Considérant les problèmes de santé de l'intéressée et les demandes initiées auprès de son assurance pour une prise en charge au titre de la maladie, en cours de traitement ;

Considérant la situation budgétaire actuelle fragile de l'intéressée, qui met en question la vente de son bien,

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

REFUSE l'aide financière pour le règlement d'une facture de charges de copropriété d'Orpi Môle Immobilier de Viuz en Sallaz pour le compte de l'administrée.

Vote : **10** Pour

1 Abstention (*Nadège LUCAS*)

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Françoise CAILLAT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Caillat".

Mise en ligne le : 24/11/2025



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 21 novembre 2025
Publié le
Le Président du Conseil Administratif
Christophe PERY